



Le 29 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION / EDUCATION

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

M. Savoie

M. Savoie

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

AGRICULTURE

M^{me} Mitton

L'hon. M. Finnigan

M^{me} Mitton

L'hon. M. Dornan

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX / PARAMEDICS

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

[Original]

ÉDUCATION / EDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Aujourd'hui, je vais encore une fois commencer par essayer de déchiffrer un peu plus ce que le gouvernement fait exactement avec ses compressions en éducation. La ministre de l'Éducation essaie d'adapter ses observations et son discours sur les compressions qu'elle fait au sein du ministère et le chaos qu'elle y sème. J'aimerais lui donner une occasion. Puisqu'elle essaie de réviser son discours, j'aimerais lui donner l'occasion de le faire ici sur le parquet de la Chambre cet après-midi. Je vais lui poser des questions simples. Combien de membres du personnel enseignant allez-vous réaffecter aux salles de classe? Quel est le chiffre? D'où proviennent-ils? Commençons par ces questions et voyons si nous pouvons obtenir des réponses directes de la ministre. Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Merci de me donner l'occasion de parler des ressources que nous voulons réaffecter aux écoles et aux salles de classe. Bien que nous ne soyons pas encore arrivés à un chiffre, nous le ferons. Nous estimons qu'environ 150 membres du personnel enseignant pourraient être réaffectés aux salles de classe. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, voilà qui constitue en quelque sorte un point de départ ; j'accorderai peut-être à la réponse la note B-. J'ai demandé d'où viendront les membres du personnel enseignant. Je m'attends à entendre : Ils viennent des districts scolaires. La ministre aurait-elle l'obligeance de confirmer qu'il s'agira de personnes qui seront transférées d'autres postes au sein des districts scolaires? Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, les membres du personnel enseignant viendront des districts et du ministère. Nous avons des membres du personnel enseignant qui travaillent dans différentes parties du système d'éducation. Nous aimerions retourner les ressources aux salles de classe grâce à notre réaffectation. C'est là où les enfants ont besoin de soutien en littératie, en numératie et pour lutter contre l'absentéisme chronique, soit précisément les priorités sur lesquelles, selon moi, nous devrions nous concentrer dans le domaine de l'éducation.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, nous progressons aujourd'hui, Madame la présidente. Je vais mettre à l'épreuve la capacité de la ministre à expliquer à quel point elle connaît les postes touchés. Si je lui pose des questions sur les services de soutien en éducation, la numératie de la maternelle à la 5^e année, la numératie dans les programmes de français langue seconde de la 6^e à la 8^e année, la spécialisation en comportement, l'orthophonie, la numératie dans les programmes de français langue seconde de la 6^e à la 12^e année, la PSI en matière de counseling dans les écoles, le counseling dans les écoles pour les comportements complexes, la coordination de la transition de l'école au marché du travail, la coordination en sciences et en innovation, la littératie à l'école élémentaire, la littératie à l'école intermédiaire et secondaire, la coordination de matières scolaires... Des postes existent au sein des districts scolaires dans tous les domaines énumérés. La ministre connaît-elle le niveau de scolarité requis pour occuper ces postes? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je réponds à la question du chef de l'opposition officielle en disant que oui, je connais effectivement les exigences qu'il faut satisfaire pour devenir membre du personnel enseignant. Je sais aussi qu'il est vraiment important de fournir les ressources et le soutien nécessaires dans les salles de classe. Voilà pourquoi notre gouvernement a investi 200 millions de dollars de plus cette année par rapport au budget de l'exercice dernier.

Bon, la confusion est en grande partie attribuable à la différence entre la somme demandée de 250 millions de dollars et la somme de 200 millions de dollars que nous avons affectée, laquelle était plus grande que celle de l'année précédente. Cela veut dire que la somme affectée était plus grande. Nous avons demandé aux districts de faire un exercice important, soit évaluer la façon dont l'argent est dépensé. Nous effectuons actuellement ce travail important.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, Madame la présidente, nous y voici donc. Il faut bien qu'il soit l'heure du repas du midi, puisque nous obtenons encore une fois une salade de mots. J'ai expressément demandé si la ministre comprenait le niveau d'éducation nécessaire pour occuper les postes en question au sein des districts et non pour devenir membre du personnel enseignant. Toutefois, je peux lui donner la réponse. La réponse est qu'il faut une maîtrise — une maîtrise — pour exercer les fonctions que je viens de mentionner. C'est très important.

Nous allons aborder le coeur de la question. Je veux poser la question suivante à la ministre : Qui remplacera les gens qui occupent des postes nécessitant une maîtrise? Dans certains cas, ces gens ont deux maîtrises, compte tenu de la formation supplémentaire qu'il faut pour exercer ces postes. Qui remplacera les gens qui occupent ces postes lorsqu'ils seront réaffectés aux salles de classe, comme la ministre l'a expliqué? Qui remplacera ces

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gens? Combien cela coûtera-t-il? Combien de temps faudra-t-il pour les remplacer? Qui fera le travail une fois que ces gens seront retirés de leurs fonctions? Merci.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, je suis très au courant de la formation requise pour offrir des services spécialisés. Je suis ravie que nous ayons tant de personnel enseignant hautement spécialisé au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une situation merveilleuse. Le perfectionnement professionnel de notre personnel enseignant est très important pour notre gouvernement. Nous souhaitons pouvoir continuer de voir l'épanouissement du perfectionnement professionnel.

Le personnel enseignant hautement spécialisé est si efficace que nous voulons le voir travailler auprès des élèves. Nous voulons qu'il travaille le plus étroitement possible avec les élèves pour les soutenir dans leur apprentissage, dans la salle de classe, dans l'école ou même à l'échelle du district. Il y aura encore des personnes-ressources au district. Nous sommes simplement à repenser l'endroit où les personnes-ressources hautement spécialisées pourront mieux servir nos élèves.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La situation serait divertissante si elle n'était pas d'une telle gravité, Madame la présidente. La ministre fait preuve d'une incapacité totale à répondre à une question élémentaire à la Chambre. La question porte sur l'éducation de nos enfants. Les mesures à cet égard auront des répercussions sur les services de soutien en santé mentale et sur l'éducation de nos enfants. Les fonctions en question sont importantes pour les districts et doivent être exercées. Elles requièrent un certain niveau de spécialisation, et je viens de l'expliquer à la ministre, mais elle ne répond pas. Ainsi, je vois que les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas de plan. On a l'impression qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un budget, mais d'une négociation. Les gens d'en face n'ont pas de plan.

Je vais de nouveau poser la question à la ministre, et je vais choisir un volet au hasard : comportement complexe et counseling scolaire. Combien de temps la ministre estime-t-elle qu'il faudra pour recruter une personne dotée de l'ensemble des compétences requises pour occuper le poste en question? Les postes en question seront-ils plutôt éliminés des districts? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci, encore une fois, de nous permettre de faire part de notre vision de l'éducation. Nous voulons conserver toutes les personnes-ressources spécialisées en question au sein du système. La démarche nous oblige à décider

précisément de leur affectation. Si les personnes-ressources spécialisées se trouvent à l'échelle du district, nous voulons qu'elles soient plus proches des élèves. Elles sont toujours là. Elles sont toujours dans le système. Elles continuent d'apporter leur contribution. Elles continuent de partager leur expertise. Les personnes-ressources accomplissent simplement leur travail plus près des élèves, car nous savons que c'est là qu'elles doivent se trouver. Elles doivent apporter leur expertise au plus près des élèves afin que nous puissions améliorer les taux de littératie et de numératie tout en réduisant l'absentéisme chronique.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, voyons si je peux encourager la ministre à aller un peu plus loin. Si des personnes sont retirées du district et affectées à une salle de classe, auront-elles une charge d'enseignement complète? Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. De tels détails font actuellement l'objet de négociations avec les districts, car ceux-ci sont les plus proches du terrain. Les districts sont des partenaires précieux pour nous. Le niveau de détail recherché fait vraiment l'objet d'une réflexion et d'une négociation approfondies.

J'aimerais maintenant parler un peu de la forme que prend la collaboration. Notre gouvernement accorde de l'importance à la collaboration et aux relations. Cela signifie que nous menons des discussions pour ensuite décider ensemble de la marche à suivre. Je ne le dirai jamais assez, car une telle approche semble peu familière à certaines personnes à la Chambre, mais c'est ainsi que fonctionnent la collaboration et la négociation. Tous les détails en question seront bien pensés et communiqués aux gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La seule chose qui est peu familière ici, Madame la présidente, est la réalité au gouvernement. Les propos de la ministre ne correspondent pas à la situation que traverse le personnel enseignant. J'ai posé une question précise.

Si des membres du personnel enseignant sont mutés d'un poste dans un district scolaire à un poste dans une salle de classe, seront-ils tenus d'assurer une charge d'enseignement complet? La ministre n'a pas vraiment pu répondre à la question, car elle n'en sait rien. Voilà ce que je cherche à illustrer ici.

La réalité, c'est que le gouvernement doit avoir un plan. Il n'a pas de plan. Si le gouvernement prenait de bonnes mesures, ce serait formidable, car il aiderait les gens du Nouveau-Brunswick. Toutefois, dans ce cas-ci, il prend de mauvaises mesures, car il ne sait pas ce qu'il fait.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les accompagnateurs et les enseignants principaux relèvent de deux directions distinctes. Il s'agit de la direction des programmes d'études et de la direction des services de soutien en éducation. Une personne de la direction des programmes d'études qui a suivi une formation supplémentaire retournera en salle de classe. Une personne qui travaille dans les services de soutien en éducation continuera à assumer le même rôle, mais ces rôles seront exercés de manière très différente. J'aimerais entendre l'explication de la ministre à ce sujet. Le personnel enseignant de la direction des programmes d'études exercera-t-il des fonctions d'enseignement à temps plein?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous sommes en négociation avec les districts scolaires pour déterminer précisément comment nous utiliserons les ressources hautement spécialisées que nous avons à notre disposition dans le système d'éducation pour mieux soutenir les jeunes.

Lorsque nous collaborons, négocions ou travaillons avec les autres parties, nous n'arrivons pas à la table avec une idée ou une solution préconçue que nous imposons au système. Nous travaillons avec nos partenaires. Voilà ce que nous faisons. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'idées ni de visions en ce qui a trait à la direction que nous voulons prendre, car nous savons que les ressources doivent être affectées dans la salle de classe. Il faut stabiliser la salle de classe. Voilà ce que nous ont dit le personnel enseignant, les parents et les élèves. Nous collaborons avec nos partenaires pour atteindre nos objectifs ensemble.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Mon doux, Madame la présidente. Je suis presque sans mots. Malheureusement pour le gouvernement, je ne suis pas tout à fait sans mots. Vous savez, j'ai récemment eu une discussion avec une enseignante qui avait participé à des réunions avec la ministre, et voici les propos qu'elle m'a tenus : Il s'agissait de positivité toxique. C'est tout ce que nous obtenons de la ministre.

La réalité, c'est que les gens d'en face réalisent des compressions dans les services de soutien en santé mentale pour les élèves. Il y a un changement réel dans la façon dont les gens travailleront avec les élèves aux prises avec des troubles de santé mentale. On dit aux gens que les élèves devront être en crise dans presque toutes les sphères de leur vie avant de recevoir des services d'intervention. Voilà à quel point la situation s'aggrave. Voilà pourquoi je presse la ministre de nous fournir des réponses. Je tente de faire comprendre aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils devraient être extrêmement préoccupés par l'orientation que nous prenons. La ministre confirmerait-elle que le ministère insistera

Questions orales

pour que les élèves se trouvent dans une situation critique dans toutes les sphères de leur vie avant de leur offrir des services d'intervention? Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et je remercie le député d'en face d'avoir montré que nous sommes constamment en discussion avec nos partenaires. Nous le sommes tout à fait. Nous travaillons ensemble en vue de trouver des moyens d'améliorer les taux de littératie et de numératie et de réduire l'absentéisme chronique parce que ce sont là les priorités que nous avons choisies pour notre système d'éducation.

Maintenant, j'aimerais prendre un moment pour penser aux luttes ou aux priorités que le gouvernement précédent a choisies. Tant de choses viennent à l'esprit, notamment les modifications apportées au programme d'immersion en français. À mon avis, il s'agissait d'une priorité étrange. La volonté de dissoudre les conseils d'éducation de district (CED) était aussi une priorité intéressante. S'en prendre à des élèves vulnérables dans nos salles de classe était aussi un choix intéressant...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà qui est absolument honteux, Madame la présidente. J'ai posé une question au sujet des risques que les changements apportés par le gouvernement présentent pour les élèves, et la ministre est revenue...

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le leader parlementaire peut simplement attendre son tour. Votre première ministre devra peut-être avoir une petite discussion avec vous.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Oui, et nous posons des questions. Je les poserai à la ministre, qui devra y répondre.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, j'ai posé une question directe pour savoir comment les changements apportés par le gouvernement touchent la santé mentale des élèves, et la ministre m'a parlé du bilan du gouvernement précédent. Voilà qui m'indique qu'elle ne prend pas la question au sérieux et qu'elle ne comprend pas la situation.

Je vais donner à la ministre une autre chance de se lever, de confirmer que le gouvernement apporte des changements dans les salles de classe au détriment des enfants

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ayant des problèmes de santé mentale et des besoins sur le plan social et d'expliquer de façon compréhensible aux gens du Nouveau-Brunswick la vision qu'elle dit avoir.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de parler à nouveau de la somme de 200 millions de dollars que notre gouvernement investit en éducation. Nous accordons tant d'importance au bien-être et à la santé mentale des élèves que nous avons affecté une partie de l'investissement de 200 millions aux mentors en gestion du comportement qui apportent un soutien direct en santé mentale aux élèves dans les salles de classe en milieu scolaire.

Une autre mesure que nous prenons vise les programmes alimentaires en milieu scolaire. Si le bien-être sur le plan social et les besoins essentiels de nos élèves nous préoccupent, nous devons veiller à ce que ces derniers soient bien nourris. Il s'agit d'une priorité pour notre gouvernement. Nous ferons en sorte que les besoins essentiels des élèves soient satisfaits pour favoriser leur bien-être en salle de classe et en milieu scolaire.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Il y a deux jeudis, un article publié par Radio-Canada Acadie indiquait que des dizaines de postes seraient supprimés au sein du district scolaire francophone sud, car celui-ci doit se conformer aux exigences budgétaires du gouvernement Holt. Selon l'article, 25 membres du personnel enseignant qui occupaient un rôle de soutien seront réaffectés aux salles de classe. Les employés visés apportaient notamment un soutien aux élèves ayant des problèmes de comportement. Sept postes de leader pédagogique sont supprimés. Des postes d'agent communautaire et de préposée de bibliothèque ainsi que des postes administratifs sont touchés. La directrice générale du district a fait une déclaration intéressante. Elle a dit : « Les employés au ministère, ils comprennent notre réalité. Maintenant, le gouvernement, c'est là qu'on sent qu'ils ne comprennent pas notre réalité. »

Ma question à la ministre de l'Éducation est la suivante : En tant que dirigeante du ministère, dont le personnel comprend la situation, mais aussi à titre de membre du gouvernement, comment conciliez-vous les faits que le personnel du ministère comprenne la situation, mais que ses dirigeants ne la comprennent pas?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, de me donner l'occasion de vous dire comment nous collaborons avec nos partenaires. Nous collaborons avec les fonctionnaires du ministère et avec les gens qui travaillent au sein des districts scolaires. Nous collaborons avec les parents. Nous collaborons avec le personnel enseignant.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'aime la question qui m'a été posée, parce qu'elle reflète la réalité. Quand nous collaborons de façon authentique et réelle avec les gens et que nous avons le coeur et l'esprit ouverts, il arrive que nous ne soyons pas toujours d'accord. Il est bien que nous ne soyons pas d'accord, parce que cela permet de créer un espace sécuritaire et propice au dialogue et à l'échange d'idées. Voilà comment nous pouvons trouver des solutions pour notre système d'éducation.

[Traduction]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Voici des observations de la ministre de l'Éducation tirées d'un article publié le 22 mai par la CBC.

« Oui, nous envisageons potentiellement de réaffecter des fonds d'ailleurs et peut-être d'axer nos objectifs sur le long terme au lieu du court terme, » [Traduction.]

La ministre a dit que le gouvernement était un peu surpris par certaines des compressions.

Lorsqu'on a demandé à la ministre qui a pris des mesures trop rapidement, elle a dit :

« Tout le monde. Le gouvernement. Nous. Nous avons fait des pressions. Nous sommes impatients. [...] Nous avons tous un sentiment d'urgence qui nous pousse à vouloir constater des changements immédiats. » [Traduction.]

Ensuite, elle a dit :

« Lorsque nous avons fait nos promesses électorales, nous avions — en tant que candidats, des personnes qui se sont présentées aux élections, et, maintenant, en tant que parlementaires du côté du gouvernement —, une idée différente de ce que serait la situation économique. » [Traduction.]

Eh bien, ma question pour la ministre de l'Éducation est la suivante : Compte tenu de l'entrevue franche et transparente qu'elle a donnée sans réserve, peut-elle maintenant dire que son propre gouvernement s'est trompé lorsqu'il a demandé des compressions dans le secteur de l'éducation et que la décision de les faire n'était pas bien prévue ni bien réfléchie?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis vraiment reconnaissante de l'occasion de parler de travail d'équipe. Oui, il s'agit d'une équipe enthousiaste. La situation nous tient à coeur. Nous voulons constater des changements et nous travaillons ensemble en vue d'atteindre les objectifs.

Oui, lorsqu'on m'a demandé qui a fait quoi, j'ai répondu : Nous avons tous participé à la prise de mesures. C'est parce que nous travaillons ensemble, ce qui, encore une fois, semble être une notion étrangère pour les gens de l'autre côté de la Chambre. Nous travaillons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ensemble. Nous prenons des décisions ensemble. Nous allons de l'avant ensemble. Nous sommes un groupe de personnes enthousiastes qui veulent constater des changements.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Voici mon propre avis à l'égard de l'état de l'éducation dans la province. Le système a été remanié. Il ne fonctionne pas comme il le devrait. Il a fait l'objet d'une évaluation après l'autre. On l'a réparé temporairement. Nos problèmes remontent à des décennies. Autrement dit, le système a besoin d'une modernisation, et il faut un changement de paradigme en ce qui concerne notre façon de scolariser nos enfants et nos jeunes dans la province.

Bon, j'aime la province et tout ce qu'elle a à offrir, mais, je l'admets, j'en ai assez du fait qu'elle est un diamant brut. Je veux que nos enfants, nos jeunes, notre province, notre pays et notre monde reconnaissent ce que nous sommes, ce que nous pouvons faire et ce que nous avons. Ma question pour la ministre de l'Éducation est la suivante : A-t-elle déjà envisagé ou demandé l'établissement d'une commission sur l'éducation ; y a-t-elle déjà réfléchi ou pensé? Est-ce une mesure que la ministre a déjà envisagée ou qu'elle envisagera?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face, le porte-parole en matière de l'Éducation, de son avis sur le système d'éducation. J'ai également lu son avis sur le système d'éducation, lequel il a communiqué à un journaliste. Le porte-parole a indiqué que le système était assez catastrophique, ce que j'ai trouvé assez triste, puisque ce que nous voyons maintenant reflète les mesures prises par l'ancien gouvernement. Au cours des dernières années, nous avons constaté une diminution des taux de littératie et de numératie et une augmentation du taux d'absentéisme. Voilà ce que nous essayons de régler. Voilà ce à quoi nous travaillons.

Merci, encore une fois, au député d'en face de communiquer son avis. Je préfère de loin utiliser des preuves et des données.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : À l'ordre.

AGRICULTURE

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, plus tôt cette semaine, le *Telegraph-Journal* a rapporté que plus d'une douzaine de contrats signés avec les agriculteurs du Nouveau-Brunswick ont été suspendus en raison d'un manque de fonds. La situation ne fera que des perdants, car elle nuit aux agriculteurs et aux usagers des banques alimentaires. Le gouvernement doit régler la situation en finançant adéquatement le Food



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

DEPOT Alimentaire. Les agriculteurs se font couper l'herbe sous le pied, car ils ont perdu les contrats sur lesquels ils comptaient pour vendre les produits de leur récolte.

Si nous prenons du recul et que nous regardons la situation dans son ensemble, il est clair que notre système alimentaire est précaire et dysfonctionnel. Je ne vois aucun effort concerté pour aider les agriculteurs ou soutenir la souveraineté alimentaire. Nous voyons plutôt le gouvernement évoluer dans la mauvaise direction. Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'engagera-t-il à accorder un financement et des contrats gouvernementaux stables au chapitre de l'alimentation locale, de sorte qu'une plus grande partie de notre nourriture soit produite à l'échelle locale?

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La parole est au ministre des pêches, de l'aquaculture et des pêches. Merci.

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Voilà qui est assez proche du titre exact.

[Original]

Merci, Madame la présidente. Je remercie la parlementaire d'en face de sa question. Comme vous le savez, je me suis toujours passionné pour l'agriculture et j'ai toujours cherché à acheminer le plus d'aliments locaux possible jusqu'à nos assiettes, surtout dans nos établissements publics.

Je peux vous dire que, depuis que notre gouvernement est au pouvoir, nous avons beaucoup travaillé à obtenir des résultats concrets dans le dossier des aliments locaux. Le partenariat avec Food DEPOT Alimentaire, entres autres, qui fournit des aliments surtout aux banques alimentaires, a permis à un bon nombre de nos producteurs de fournir des aliments locaux, et on atteint actuellement un taux de près de 50 %. Les achats locaux représentent actuellement 2,5 millions de dollars. Nous voulons que l'initiative prenne de l'ampleur. Pour ce qui est des repas dans les écoles, il est certain que...

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, afin d'élargir le programme offert en collaboration avec le Food DEPOT Alimentaire, le gouvernement actuel doit financer adéquatement le programme.

[Original]

Madame la présidente, le Nouveau-Brunswick ne produit que 9 % des légumes que mangent les gens de la province. Nous avons perdu 20 % de nos fermes entre 2016 et 2021, et moins de 7 % des agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont âgés de moins de 35 ans.

Questions orales

L'agriculture est en crise au Nouveau-Brunswick, Madame la présidente, et je n'ai vu aucun effort concerté de la part du gouvernement Holt pour aider les agriculteurs. Il faut des contrats stables, mais le gouvernement doit également veiller à l'augmentation de la quantité d'aliments locaux achetés par nos établissements publics, y compris nos hôpitaux. Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches fixera-t-il des objectifs ambitieux en matière d'achat local pour les établissements publics du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que vous aviez une question en deux parties, et je prends la liberté de vous remercier du défi lancé. Vous savez, DEPOT Alimentaire est un organisme qui s'est montré assez utile pour nourrir les gens qui souffrent de la faim dans notre province. Pendant les dernières années, nous lui avons consacré des fonds à hauteur de 1 million de dollars. L'année dernière, il y a eu une situation d'urgence, et la somme a été portée à 2 millions de dollars. En réalité, il est très probable que nous serons à nouveau dans la même situation.

Comme vous l'avez signalé, les agriculteurs ont besoin de prévisibilité. Il ne suffit pas de dire qu'il y aura peut-être une urgence et de ne pas fournir de fonds destinés aux agriculteurs parce qu'ils sèment des graines dans le sol aujourd'hui. Ainsi, nous travaillons étroitement avec le ministère de l'Agriculture et les agriculteurs néo-brunswickois afin d'assurer une certaine prévisibilité. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une situation urgente qui ne se résorbera pas d'elle-même ; le ministère de l'Agriculture, le ministère du Développement social et le ministère de la Santé mènent donc très activement des négociations afin de fournir un financement prévisible aux agriculteurs qui produisent des aliments au Nouveau-Brunswick. Merci du défi lancé.

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX / PARAMEDICS

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Les gens du Nouveau-Brunswick, notamment ceux des régions rurales, ont reçu cette semaine des nouvelles encourageantes d'Ambulance NB. Après un premier succès, Ambulance Nouveau-Brunswick prolonge un projet pilote conçu pour réduire certains des délais d'intervention les plus longs du Nouveau-Brunswick. L'amélioration des délais d'intervention des services d'ambulance est un défi permanent depuis des années ; toute bonne nouvelle est donc une excellente nouvelle. Toutefois, parmi les bonnes nouvelles, il y en a de très troublantes concernant les travailleurs paramédicaux. Ambulance Nouveau-Brunswick fonctionne dans un contexte de pénurie de 28 % de travailleurs paramédicaux. Le ministre de la Santé informerai-t-il la Chambre du nombre exact de travailleurs paramédicaux dont manque

Questions orales

Ambulance Nouveau-Brunswick ainsi que du plan prévu pour remédier à cette pénurie?
Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que les travailleurs paramédicaux nous ont rendu visite hier, vous savez. Nous étions contents de leur rendre hommage pour le travail qu'ils accomplissent dans notre système. Il y a une pénurie. Nous ne nous en cachons pas. Si nous ne faisons rien pour remédier à la pénurie, nous ne sommes pas plus avancés. Nous négocions donc avec les ambulanciers, et je dirais que c'est le moment idéal pour envisager de devenir ambulancier paramédical dans la province. Il y aura des annonces et des discussions dans les jours à venir. Merci du défi. Nous sommes prêts à relever ce défi. Nous aiderons les travailleurs paramédicaux. Je voudrais également dire que leurs représentants ont eu une rencontre avec nous hier et qu'ils ont émis de bonnes suggestions sur la manière d'améliorer davantage la prestation de soins offerts en collaboration ainsi que sur les interventions qu'ils peuvent effectuer dans les ambulances avant leur arrivée dans nos hôpitaux ; nous sommes très enthousiastes à ce sujet. Merci beaucoup.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Comme je l'ai dit, l'amélioration des délais d'intervention des services d'ambulance est un défi permanent depuis des années. Toutefois, on ne le saurait jamais si on lisait le programme électoral des Libéraux. Il n'y est aucunement question d'ambulances ni de travailleurs paramédicaux. Il en va de même pour ce qui est du discours du trône du gouvernement Holt : il n'y est aucunement question d'ambulances ni de travailleurs paramédicaux. Dans la lettre de mandat que la première ministre a envoyée au ministre, il est indiqué ce qui suit : « Notre plateforme est axée sur les priorités des gens de cette province ». Il semblerait que le gouvernement Holt n'ait pas conscience de l'importance des services d'ambulance pour les gens du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, la lettre de mandat du ministre ne fait aucune mention des travailleurs paramédicaux ni de l'amélioration des services d'ambulance. Il y a quelque temps, j'ai posé une question au ministre au sujet du recrutement de médecins américains qui souhaitent venir travailler au Canada, mais j'ai appris qu'aucun effort particulier n'était déployé à cet égard. Le ministre nous dirait-il s'il en va de même pour ce qui est des travailleurs paramédicaux américains?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je voudrais signaler au député d'en face que nous faisons beaucoup plus que ce qui est prévu dans notre lettre de mandat et que nous respectons un grand nombre de choses qui n'y sont peut-être pas mentionnées. Les travailleurs paramédicaux de notre province illustrent bien le tout, ce qui leur permet de formuler des suggestions très valables sur la façon d'améliorer la prise en charge en première ligne.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous adoptons une approche très dynamique dans la manière de former des travailleurs paramédicaux afin qu'ils puissent travailler ici, au Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai dit, vous pouvez vous attendre à de bonnes nouvelles dans les semaines à venir.

Je suis également content de souligner, comme vous l'avez fait, le projet pilote concernant les ambulances communautaires, lequel avait été mis en place au lieu d'un système de desserte plus vaste. Jusqu'à présent, ce projet semble très prometteur. Il s'agit d'un projet pilote. Les résultats d'un projet pilote peuvent être positifs ou négatifs. Les résultats de celui-ci semblent positifs. Nous sommes contents d'avoir prolongé de 60 jours le projet pilote. En fin de compte, cela nous aidera à déterminer le type de service d'ambulance que nous devrions fournir au Nouveau-Brunswick — tout l'un ou tout l'autre, ou bien une combinaison des deux. Je pense que le...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.